

MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 juillet 2010

Convoqué le 29 juin 2010 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de M. Patrick PERREARD, Maire.

Étaient excusés : Mme Florence PONCET a donné pouvoir à Mme Maria PONCET - Mme Virginie PARENT a donné pouvoir à Mr Gilles MARCON – Mr Frédéric TOURNIER a donné pouvoir à Mr Jean-Yves DEFFAUX - Mr Emmanuel CABRERA a donné pouvoir à Mr Patrick PERREARD – Mr Christian PORTIER a donné pouvoir à Mr Gilles ZAMMIT.

Absent : Mr Jacques FESSLER

Le Conseil Municipal a désigné Madame Annick DUCROZET en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

1. Aménagement d'une salle sport dans les anciens garages communaux. Résultats de la consultation d'entreprises

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultations d'entreprises engagée pour l'opération d'aménagement d'une salle de sports dans les anciens garages communaux qui avait été estimée pour un montant de dépenses de 340.500,00 Euros H.T soit 407.238,00 Euros T.T.C.

N°	Lot	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	Maçonnerie	ETS A.B.T.P	39 606.69 €	47 369.60 €
2	Charpente couverture	ETS VALLET	18 056.70 €	21 595.81 €
3	Menuiseries bois, isolation acoustique	ETS NINET FRERES	43 345.70 €	51 841.46 €
4	Zinguerie	ETS VALLET	5 578.50 €	6 671.89 €
5	Isolation plâtrerie	ETS BONGLET	27 671.11 €	33 094.65 €
6	Plomberie sanitaires	ETS GERMAIN	13 998.08 €	16 741.70 €
7	Electricité - Chauffage - VMC	ETS TECH'ELEC	10 865.00 €	12 994.54 €
9	Carrelage - Faiences	ETS VALSERINE CARRELAGE	12 972.00 €	15 514.51 €
10	Menuiserie aluminium	ETS CARRAZ	31 782.00 €	38 011.27 €
11	Peinture extérieures et intérieures	ETS BONGLET	16 098.85 €	19 254.22 €
12	Equipement sportif	ETS FOOGA	3 710.00 €	4 437.16 €
TOTAL H.T			223 684.63 €	267 526.82 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les marchés à intervenir avec chacune des entreprises figurant dans le tableau et autorise le Maire à les signer au nom de la Commune.

Compte tenu des éléments techniques à vérifier sur le lot n° 8 « Sols collés », il décide de reporter son choix après la visite par la Commission compétente, de plusieurs sites équipés avec les produits proposés par les candidats. L'entreprise sera retenue lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2. Forêts communales

2.1 Coupes affouagères :

A l'appui des informations fournies lors de la réunion du 21 juin 2010 par les techniciens de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'organisation de coupes affouagères dans les parcelles 7 et 31 des bois communaux pour un volume d'environ 200 m³.

Il fixe également les modalités d'organisation de ces coupes qui seront organisées de la façon suivante :

La Commune va confier à une entreprise le soin de couper, de débarder les arbres d'éclaircie, de les placer en bord de route rangés par lots. Les lots seront

attribués par tirage au sort. L'Office National des Forêts lancera une consultation pour rechercher cette entreprise et la mettra en relation avec la Mairie. Le prix total (exploitation à payer à l'entreprise + prix de vente Commune) sera fixé lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal décide également de réserver la parcelle n° 40 pour le cas où l'on aurait un grand nombre de personnes intéressées par ces coupes et charge Monsieur le Maire de poursuivre cette opération et de mettre en place les conditions de publicité et d'organisation de ces coupes.

2.2 Application du régime forestier à une parcelle nouvellement acquise :

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité l'application du régime forestier pour la parcelle récemment acquise (Délibération du 29 juin 2009, acquisition Marthe DUBUIS), terrain cadastrée section B n° 909 de 2 ha 21 a 61 ca au lieudit « Forêt de la Joux ».

2.3 Programme d'entretien 2010 de la forêt communale :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme d'entretien de la forêt communale proposé par l'Office National des Forêts en 2010. Ces travaux concernent :

- ✓ Entretien de la parcelle n° 16 « En Merlogne » pour 3.768 Euros HT. Ces travaux après délibération du Conseil Municipal peuvent bénéficier d'une aide de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 1.256 Euros.
- ✓ Réalisation de renvois d'eau sur la voirie du Dhiers et du Long Plan pour un montant de 710 Euros HT.
- ✓ Fourniture et mise en place de 4 panneaux (inscription « Forêt Communale avec n° PEFC ») pour un montant de 1.760 Euros HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter l'aide de la Région Rhône-Alpes pour les travaux qui concernent la première opération. Il demande à la Commission compétente de suivre la réalisation de tous ces travaux.

2.4 Informations sur la vente de bois 2010 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme 2010 de vente proposé par l'Office National des Forêts pour un volume d'environ 3080 m³ de bois.

3. Résultats des consultations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Régie des Transports de l'Ain pour le service de ramassage scolaire pour l'année 2010/2011. Le montant estimé de la dépense de ce service s'élève à la somme de 61.316 Euros TTC soit une augmentation de 1,54 % par rapport à l'année scolaire écoulée.

3.1 Remplacement de la structure ludique à l'école maternelle :

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat engagé pour le remplacement de la structure ludique de l'école maternelle de la Crétaz. La Société TRANSALP de 38470 L'ALBENC a été retenue pour un montant de dépense de 11.691,44 Euros TTC. Il charge le Maire de faire réaliser les travaux avant la rentrée scolaire 2011.

4. Finances communales. Mise en place d'une régie d'avances

Afin de faciliter le paiement de certaines prestations, services ou fournitures, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la constitution d'une régie d'avances pour le compte de la Commune de Châtillon-en-Michaille pour un montant maximal d'avance de 3.000 Euros.

Les dépenses concernées peuvent être des dépenses afférentes aux travaux, fournitures et prestations de services.

Il décide à cette occasion d'allouer au régisseur titulaire qui devra constituer un cautionnement, l'indemnité de responsabilité pécuniaire correspondante aux fonctions exercées et une indemnité supplémentaire pour couvrir les frais d'assurance et de cautionnement.

Il habilite enfin le Maire à signer tous documents à cet effet et désigner le régisseur titulaire et les régisseurs suppléants de la régie d'avances susvisée et l'autorise à la délivrance de chèques de paiements et cartes de paiements aux agents concernés et à la détention par leurs soins sous leurs responsabilités de ces titres de paiements.

5. Garantie d'emprunt SEMCODA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à la SEMCODA sa garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour les affaires suivantes :

- Le réaménagement de 5 contrats de prêts par le regroupement sous la forme de 2 contrats de compactage
- Et le réaménagement par voie d'avenant d'un contrat unitaire, assorti de nouvelles conditions de remboursement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts et autorise le Maire à intervenir à chacun des contrats de compactage et des avenants de réaménagement qui seront entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

6. Compte rendu des délégations du Maire

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

- ✚ Le 21 juin 2010 :avec les assurances GROUPAMA l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR n°110404591081 (couvrant les dommages aux biens communaux) moyennant une prime nette annuelle de 7 204.10 € H.T. et de 7 778.04 € TTC, avec effet rétroactif au 1er juin 2010.

7. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ Du succès rencontré à l'occasion de l'ouverture du centre de loisirs de Châtillon.
- ✓ De la remise de la médaille Jeunesse et Sports à Monsieur Michel LOMBARD par Monsieur le Préfet de l'Ain. Cette médaille récompense l'implication constante de Monsieur LOMBARD dans la pratique du sport « boule » et au sein de la ligue de football. Le Conseil Municipal adresse à cette occasion ses sincères félicitations au récipiendaire.
- ✓ De la tenue de l'assemblée générale le 24 juin 2010 de l'Association Nationale des Elus de la Montagne à la salle polyvalente des Etournelles.
- ✓ De la remise des diplômes d'honneur aux Anciens Combattants le 8 mai 2010.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 16 juillet 2010

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,